

LES BONS D'ÉTAT

À CHAQUE SAISON SON BON D'ÉTAT

**Vous souhaitez investir de manière sûre ?
Souscrivez du 21 février au 1er mars 2019 inclus.**

**Renseignez-vous auprès de votre institution financière
ou surfez sur www.bonsdetat.be**

Information du Gouvernement fédéral | Service Public Fédéral FINANCES – Agence fédérale de la Dette – Avenue des Arts 30, B-1040-Bruxelles |
Tél. : 0257 47263 | www.debtagency.be



LES
BONS D'ÉTAT
LA VALEUR SÛRE

be

LES BONS D'ÉTAT

Vous désirez un revenu supplémentaire émanant d'un investissement sûr ? Optez pour les Bons d'État : avec un taux d'intérêt connu à l'avance, vous savez précisément combien votre investissement rapportera année après année.



1. OBJECTIF D'ÉPARGNE

Destiné aux investisseurs particuliers, le Bon d'Etat, émis quatre fois par an, est un titre à **revenu fixe** et **coupon annuel** allant d'une période de 3 à maximum 10 ans.

Le Bon d'État permet à l'investisseur de diversifier son épargne en lui offrant un rendement fixe en ligne avec la qualité de l'émetteur, l'État belge. Il lui permet également de savoir précisément combien et quand son capital lui rapportera, année après année. Les Bons d'État peuvent en outre être achetés ou vendus chaque jour bancaire ouvrable sur le marché secondaire.

Le Bon d'État est soumis aux risques mentionnés au point 6.



2. CARACTÉRISTIQUES

CODE ISIN	BE3871279092
ÉMETTEUR	Royaume de Belgique
MONNAIE	Euro
DURÉE	10 ans
ÉCHEANCE FINALE	04.03.2029
COUPURES	100 EUR et multiples de 100 EUR
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	du 21.02.2019 au 01.03.2019
DATE DE PAIEMENT ET D'ÉMISSION	04.03.2019
LIVRAISON	Titres dématérialisés
DROIT APPLICABLE	Droit belge



3. RENDEMENT

PRIX D'ÉMISSION	100,00%
RÉMBOURSEMENT	100,00% à l'échéance finale
TAUX D'INTERET BRUT	0,55% payable annuellement chaque année, à partir de la date d'émission jusqu'et y compris l'échéance finale
TAUX D'INTERET NET	0,385%



4. LIQUIDITÉ

Le Bon d'État peut être revendu à tout moment au prix en vigueur sur le marché secondaire.



5. FRAIS ET FISCALITÉ

5.1. Frais :

- **Via le Grand Livre** : aucun frais ;
- **Via votre institution financière** : se référer aux tarifs pratiqués par celle-ci.

5.2. Fiscalité :

- **Précompte mobilier** : les revenus de cet emprunt sont actuellement soumis au précompte mobilier au taux de **30%** sur les coupons ;
- **Taxe sur les opérations de Bourse (TOB)** :
 - lors de la période de souscription et à l'échéance finale : pas de taxe ;
 - en cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire, et si la transaction a lieu en Belgique : **0,12%** (depuis le 01.01.2018), avec un maximum de **1.300 EUR** ;
- **Taxe sur les comptes-titres** : **0,15%** (si concerné).



6. RISQUES

6.1. Risque émetteur : le remboursement et le paiement des intérêts dépendent de la solvabilité de l'émetteur. On estime que le Royaume de Belgique possède en ce moment une capacité financière largement suffisante pour respecter ses engagements financiers.

6.2. Risque de marché : le prix de marché des Bons d'État peut fluctuer sous l'effet de différents facteurs, notamment l'évolution des taux d'intérêt. L'investisseur qui souhaite vendre ses Bons d'État avant l'échéance finale devra le faire au prix du marché. Cela peut entraîner une plus-value ou une moins-value par rapport à la valeur nominale des Bons d'État.

6.3. Risque de liquidité : un apporteur de liquidité désigné par l'État assure la liquidité des Bons d'État : cela signifie qu'à tout moment il est possible d'acheter ou de vendre un Bon d'État.



7. INFORMATIONS

7.1. Info-produit : l'État fédéral n'est pas soumis à l'obligation de produire un prospectus. Cependant, de plus amples informations sont disponibles pour les investisseurs sur le site <http://www.bonsdetat.be/>.

7.2. Cotation des titres : la valeur des Bons d'État est disponible à tout moment sur le site Internet de « NYSE Euronext Bruxelles » : https://derivatives.euronext.com/en/search_instruments/BELG?type=Bond



8. RÉCLAMATIONS

Les réclamations peuvent être introduites auprès :

- du Médiateur fédéral : rue de Louvain 48 (Bte 6), 1000 Bruxelles | ✉ contact@mediateurfederal.be | ☎ 0800 999 61
- du Service de Médiation pour le Consommateur : North Gate II, bd Albert II 8, 1000 Bruxelles | ✉ contact@mediationconsommateur.be | ☎ 02 702 52 20.